



AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR
LES RAPPORTS SUIVANTS:

- ***bilan d'activités de la Région Réunion 2009***
- ***compte administratif de la Région Réunion 2009***
- ***projet de décision modificative n° 2 au budget supplémentaire 2010***

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Adopté en séance plénière du 22 juin 2010

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement adopte les avis formulés ci-après par ses commissions sur le compte administratif et le bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2009 et le projet de décision modificative n° 2 au budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2010.

-----°-----

En préambule,

Sur la forme

Le CCEE salue la présentation très complète , en particulier du compte administratif du Conseil régional d'autant qu'elle participe à une meilleure lisibilité de la traduction budgétaire de l'activité du Conseil régional pour l'exercice 2009.

Sur un plan budgétaire

S'agissant du compte administratif pour l'exercice 2009, le CCEE constate la bonne santé financière du Conseil régional et par conséquent des possibilités qui lui sont offertes pour proposer un projet de mandature lui permettant de répondre à de nombreuses attentes.

En effet, avec un résultat de l'exercice 2009 positif d'un montant de 24M€, une épargne brute de 163,7M€, une diminution de son endettement, le Conseil régional est en mesure de développer des politiques régionales ambitieuses dans l'ensemble de ses champs de compétences.

L'examen du projet de décision modificative n° 2 intégrant le résultat du compte administratif 2009 confirme au regard de la situation saine et des choix arrêtés, la possibilité donnée à la Région, en terme de capacité financière, d'envisager un programme ambitieux au niveau de la mandature 2010/2014. Dans ce cadre, le CCEE souhaiterait que la collectivité puisse reprendre un certain nombre de propositions émises par le CCEE à l'issue de son séminaire de mars 2010 et qui a fait l'objet d'un rapport transmis à la nouvelle présidence de la Région (document joint en annexe).

Le CCEE prend note des orientations prises par la collectivité régionale, notamment en matière de réhabilitation des lycées, au titre des équipements culturels et sportifs, d'études dans le domaine de la culture, ...

Cependant, le Conseil souligne l'absence d'informations sur les critères d'éligibilité et d'utilisation des crédits mentionnés dans cette décision modificative n° 2, plus particulièrement pour ceux dédiés aux équipements culturels et sportifs et à l'action culturelle.

Aussi, compte tenu du souci d'utilisation optimale de ces crédits formulé par le Conseil régional, le CCEE estime nécessaire que ces critères soient rapidement définis et diffusés auprès des acteurs concernés.

Les associations, par exemple, qui ont connu les années précédentes une baisse de leurs subventions, sont principalement dans l'attente de ces informations afin de relancer leurs activités.

o o o o o o

AVIS DE LA COMMISSION 1
SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2009

Consciente qu'il s'agit là du bilan de l'ancienne mandature, la commission tient toutefois à faire part de son avis sur le document sur lequel elle a été saisie.

I/ Culture

En préalable, la commission souligne le manque de lisibilité du rapport « Culture » du bilan d'activités qui ne fait pas apparaître systématiquement les crédits alloués à chaque ligne d'intervention des différents secteurs.

Il serait souhaitable d'adopter une présentation similaire à celle proposée pour le secteur « Économie générale », qui met en perspective de manière claire les orientations budgétaires retenues par la collectivité et ses réalisations, les crédits alloués en 2008 et en 2009, agrémentés d'indicateurs. Cela permettrait à la commission de procéder à une analyse plus pertinente.

Par la suite, l'analyse de la commission appelle les remarques développées ci-dessous.

Musique

La commission s'interroge fortement sur l'absence de référence au Pôle régional des musiques actuelles dans ce rapport.

Durant l'année 2009, cette structure a pourtant été partenaire sur des actions d'envergure (Womex, inscription du maloya au patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.) et reste un acteur majeur du secteur musical à La Réunion, pour le développement et la structuration duquel il œuvre depuis plus de vingt ans, avec le soutien de la Région Réunion.

Les salles de diffusion

La commission s'étonne de la formulation suivante qu'elle juge réductrice : « le territoire réunionnais semble bien irrigué par ces lieux, même si le grand public a tendance à venir en masse lors des activités festives et à délaisser le reste du temps les programmations en salle ». En effet, cette affirmation ne fait reposer la responsabilité de la fréquentation des salles que sur le seul public, qui ne serait pas à même d'apprécier la qualité des spectacles offerts.

Il est aussi permis de se poser la question des politiques culturelles publiques mises en œuvre et leur adéquation avec les aspirations du public. Ceci est la démonstration que le nécessaire travail de médiation culturelle dans les quartiers n'a pas encore eu lieu.

Intraculturalité

S'agissant de l'ARCC, la collectivité régionale semble avoir occulté la mission de captation du patrimoine local que cette association réalise, par le biais de conférences et de colloques valorisés sous la forme de documents sonores (une centaine de publications à ce jour, concernant, par exemple, l'interculturel, la tradition du conte à La Réunion, les 30 ans du théâtre Vollard ou encore la question du bilinguisme). Au regard de la richesse de sa production, cette association mériterait un financement à la hauteur du travail réalisé.

Arts plastiques

La commission note le quasi doublement du montant global consacré à ce secteur, mais s'interroge toutefois sur sa répartition et les critères choisis pour effectuer ces ventilations.

Ainsi, le rôle des associations, qui composent désormais un réseau professionnel dense, diversifié et incontournable de diffusion et de production artistique, mérite d'être mieux valorisé. C'est en veillant à équilibrer le soutien que la Région Réunion apporte depuis longtemps aux acteurs institutionnels, privés et associatifs - travaillant souvent déjà de manière complémentaire - que les œuvres des plasticiens à La Réunion pourront être accessibles au plus grand nombre.

Audiovisuel

La commission s'interroge sur le montant global présenté de 149 424€ qui lui paraît erroné. Il lui semblerait qu'il s'agisse là des crédits affectés en 2008. En 2009, ce sont 152 053€ qui auraient été consacrés au secteur (soit la somme des 71 853€ et 80 200€ apparaissant dans ce rapport).

La littérature réunionnaise

D'emblée, la commission s'est étonnée de l'annonce faite en préambule de « l'achèvement de la mise en œuvre des préconisations des États généraux de la culture » de 2004-2005. Pourtant, ceux-ci avaient conclu à la nécessité de créer un centre ou pôle régional du livre, lequel n'a toujours pas vu le jour.

La commission réaffirme son attachement à la mise en place d'un tel outil, et ceci, d'autant plus que la mise en perspective des crédits alloués à chaque secteur fait apparaître que le livre est le parent pauvre de la politique culturelle régionale. Ainsi, même si la ligne a quasiment doublé, passant de 84 997€ à 169 070€, elle demeure cinq fois moins importante que celle consacrée à la musique.

Le patrimoine

La commission regrette que pour ce secteur, il ne soit pas fait état des différentes lignes d'action, clarifiées et chiffrées.

Le patrimoine revêtant une dimension fondamentale, la commission réaffirme son attachement à ce que soit réalisé l'inventaire général du patrimoine, compétence qui a été transférée à la collectivité depuis juillet 2007.

Kélonia

À la question posée dans ce rapport : « qui est l'organisateur à La Réunion ? » de la manifestation « 1h pour La Réunion – Éteignons nos lumières », la commission est en mesure d'apporter une réponse à la collectivité et lui fait savoir qu'il s'agit là d'une action partenariale, dont le chef de file a été, et est encore en 2010, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

AVIS DE LA COMMISSION 2
SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2009

I/ Formation professionnelle et apprentissage

L'analyse du bilan d'activités de la Région dans ces secteurs appelle les observations suivantes :

La mise en œuvre du Plan régional de développement des formations (PRDF)

La commission note que les moyens de mise en œuvre du Plan régional de développement des formations ont été consolidés par des conventions annuelles d'application entre l'État, la Région et le Département. Les conventions quinquennales, les contrats d'objectifs et les accords cadres sont des éléments qui viennent apporter de la cohérence aux dispositifs de la formation professionnelle.

Relevant que le dispositif de suivi-évaluation du PRDF a pu être finalisé à travers la mise en place d'un outil de collecte de données avec des fonctionnalités importantes, la commission est dans l'attente de l'opérationnalité de cet outil notamment en ce qui concerne l'évaluation du PRDF actuel.

L'apprentissage

La commission rappelle son attachement à l'apprentissage qui permet aux jeunes de mieux intégrer le monde professionnel et note que la collectivité régionale, sur la base du PO FSE¹ 2007-2013, a pu offrir neuf nouvelles formations à la rentrée 2009.

Concernant la baisse du nombre d'apprentis, la commission rappelle également qu'au-delà de l'effet amplificateur de la crise, il est difficile pour les TPE et PME d'avoir la disponibilité et les moyens d'encadrer et d'accompagner des jeunes. Aussi, la commission souligne-t-elle de nouveau l'importance de favoriser la qualification de salariés ou de chefs d'entreprise comme tuteurs. L'accompagnement de l'apprentissage serait également rendu plus aisé par le biais de la structuration des branches professionnelles.

Concernant la gestion des aides aux employeurs d'apprentis, la commission réitère son souhait de soumettre le versement de toute aide ou prime aux entreprises à des conditions telles que la qualité de l'accueil et l'encadrement des apprentis ou des stagiaires, le respect du droit du travail, l'inscription de l'entreprise dans les dispositifs de formation, de VAE...

¹ Programme opérationnel Fonds Social Européen

La formation continue

La commission rappelle que les centres de l'AFPAR connaissent un besoin urgent de réhabilitation et regrette une fois de plus le retard pris dans la rénovation de ces centres.

S'agissant des dispositifs sectoriels, elle approuve le soutien apporté au développement des métiers de l'image, du son et des nouvelles technologies, du bâtiment et des travaux publics, des métiers de l'agro alimentaire, du tourisme, du tertiaire, de l'agriculture, de l'artisanat, et de la pêche. Ces différents secteurs offrent en effet de grandes perspectives d'emplois et de rayonnement régional.

La commission s'étonne toutefois que le bilan ne fasse pas état des dispositifs de formation existants en matière d'animation socioculturelle et sportive, secteur représentant près de 20 000 emplois. La formation des acteurs de l'éducation populaire est pourtant un outil essentiel pour un développement équilibré et harmonieux de la société réunionnaise.

La lutte contre l'illettrisme

Le bilan ne permet pas, au regard des éléments affichés, d'avoir une analyse fine de l'efficacité des actions APLI².

Au-delà de la lutte contre l'illettrisme qui est une préoccupation du CCEE, la commission souligne une nouvelle fois qu'il est nécessaire de mettre l'accent aussi sur l'aspect prévention. Celle-ci doit commencer dès le plus jeune âge et se traduire notamment par des actions d'accompagnement en faveur du binôme parents - enfants, en dehors du cadre scolaire. Trop de jeunes sont en situation de souffrance et de pré-illettrisme avant même l'entrée en classe de 6^{ème} ou se retrouvent marginalisés dans des « voies de garage » à la sortie du système éducatif.

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La commission regrette l'insuffisance de moyens d'accompagnement et de suivi des candidats à la valorisation des acquis de l'expérience, autant en termes d'information que d'aide à la constitution des dossiers. Ces démarches relèvent pour nombre de personnes intéressées toujours du parcours du combattant.

II/ Éducation et Mobilité

La commission constate que les actions menées en 2009 dans ces secteurs s'inscrivent dans la continuité des interventions antérieures et sont conformes aux orientations précédemment définies.

Elle regrette toutefois que les préconisations maintes fois formulées par le CCEE concernant les constructions et les réhabilitations des lycées, la relance d'un programme pluriannuel d'aide aux communes sur le bâti et les équipements scolaires du 1^{er} degré, le dispositif PrimoLivres, la réalisation

² Ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme

d'un bilan sur les dispositifs d'aide à la mobilité n'aient pas été prises en compte. Celles-ci étant toujours d'actualité, la commission les réitère en direction de la collectivité régionale.

Elle s'inquiète également des retards renouvelés d'année en année concernant le programme de construction scolaire des lycées et s'interroge par ailleurs sur le retentissement de l'opération « accompagnement jeunes en difficulté/décrochage » .

III/ Coopération régionale

La commission regrette que le bilan d'activités 2009 ne fasse pas apparaître une synthèse des actions menées par les différents opérateurs de La Réunion et cofinancées par la Région (actions conduites dans les différents pays par domaine d'intervention). Cette présentation permettrait d'avoir une plus grande lisibilité de la politique régionale en matière de coopération.

AVIS DE LA COMMISSION 3 SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DE LA REGION POUR L'EXERCICE 2009

Dans le cadre de ses domaines de compétences (aménagement/tourisme/environnement/déplacement/sport/socio-éducatif), la commission ne juge pas pertinent, considérant le récent changement de majorité intervenu au sein de la collectivité régionale, de procéder à une analyse sectorielle détaillée du bilan d'activités de 2009.

Ce dernier faisant état de la mise en œuvre d'actions en lien avec des objectifs de mandature déclinés par la majorité précédente, la commission ne peut que rappeler ses observations et propositions formulées³ à l'occasion de l'examen des différents comptes administratifs et bilan d'activités précédents, notamment en ce qui concerne les secteurs du sport et du socio-éducatif.

En effet, si certains secteurs ont pu bénéficier jusqu'alors d'une politique volontariste à la hauteur des enjeux associés (environnement, aménagement, ...), d'autres en revanche ont été sous-estimés voire abandonnés. C'est le cas du sport et du socio-éducatif, domaines dans lesquels les recommandations et propositions de la commission ont été régulièrement ignorées durant la mandature passée. Le secteur du socioéducatif a notamment vu ses champs d'intervention éligibles aux aides de la collectivité régionale, amputés d'un de ses pans essentiels, l'Éducation Populaire. Il a été simplement réduit aux dispositifs adossés à l'Éducation nationale (classes transplantées, classes activités physiques de pleine nature) et aux formations BAFA-BAFD. Ce qui, au regard du champ qu'il recouvre réellement, correspond à une approche minimaliste. D'où la nécessité de procurer un nouveau « souffle de vie » à ces secteurs.

³ Avis du CCEE sur les projets de CA et BA du Conseil Régional pour les exercices , 2005 , 2006, 2007, 2008